

DECRET N° 87-390 du 19 Novembre 1987

chargeant le Camarade Soulé DANKORO,
Ministre de l'Equipement et des Trans-
ports, de l'intérim du Camarade Saliou
ABOUDOU, Ministre de la Justice, Chargé
de l'Inspection des Entreprises Publi-
ques et Semi-Publiques pour compter du
16 Novembre 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- W l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les
lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- W le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permaent,

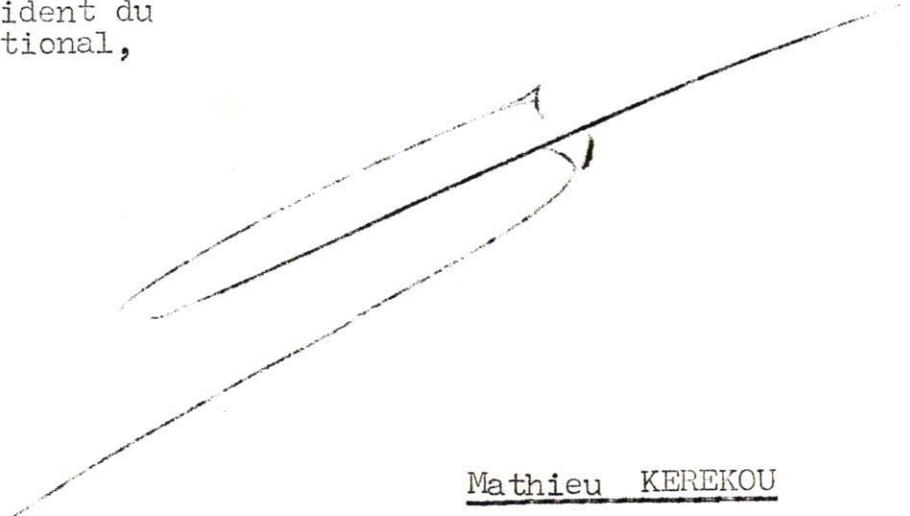
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 16 Novembre 1987, le Camarade Soulé
DANKORO, Ministre de l'Equipement et des Transports est chargé de
l'intérim du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entre-
prises Publiques et Semi-Publiques pendant l'absence du Camarade Saliou
ABOUDOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 Novembre 1987

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 CPC 6 PPC 2 MJIEPSP-MET 6
AUTRES MINISTERES 7 SPD 1 IGE 4 DPE-DLC-INSAE 6 UNB-FASJEP 4 DCCT-
ONEPI-GCONB 3 DCOF-DI-BN-DAN-4 JORPB 1.-